

<b>BUDGET PRIMITIF 2018 VILLE</b>
-----------------------------------

Le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 7 février dernier a été l'occasion de rappeler les contraintes financières et le contexte institutionnel dans lequel est élaboré le budget 2018.

L'année 2018 est caractérisée par l'évolution des prélèvements de l'Etat.

Le budget primitif 2018 a été élaboré sur la base d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement permettant de préserver l'autofinancement.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### **DEPENSES**

Les prévisions des dépenses de fonctionnement, hors dépenses imprévues s'élèvent à **33 111 549 €** soit une augmentation de 350 000 € due notamment à l'augmentation des prélèvements de l'Etat (chapitre atténuation de produits).

#### VARIATION ENTRE LE DEPENSE 2017 ET LES PREVISIONS 2018 :

	CA 2016	CA 2017	BP 2018	Ecart €	Ecart %
014 Atténuation de produits	8 374 125 €	8 635 180 €	9 826 869 €	1 191 689 €	13,8%
012 Charges de personnel	12 396 054 €	12 368 330 €	12 367 900 €	-430 €	0%
011 Charges à caractère général	6 829 208 €	6 449 024 €	6 627 400 €	178 376 €	2,8%
65 Autres charges de gestion	4 094 134 €	4 670 918 €	4 274 380 €	-396 538 €	-8,5%
67 Charges exceptionnelles	36 768 €	638 061 €	15 000 €	-623 061 €	-97,6%
<b>Total</b>	<b>31 730 289 €</b>	<b>32 761 513 €</b>	<b>33 111 549 €</b>	<b>350 036 €</b>	<b>1,1%</b>

#### ATTENUATION DE PRODUITS : 9 826 869 €

Le chapitre 014 « atténuation de produits » : comprend le fonds pour carence en logements sociaux, le FSRIF, le FNGIR, le FPIC, le reversement DGF ainsi que le versement du produit de la TEOM au profit de l'EPT12.

#### Fonds pour carence en logements sociaux : 0 €

L'article 55 de la loi SRU instaure un seuil minimal de 25 % de logements sociaux à atteindre. Le nombre de logements sociaux sur la ville au 1<sup>er</sup> janvier 2017 est de 440.

Pour atteindre les 25 % des résidences principales il en faudrait 568. La pénalité serait de 184 000 €. Cependant les montants versés au titre de la surcharge foncière soit 635 000 € peuvent être déduits de cette pénalité il s'agit :

- 320 000 € : 2<sup>ème</sup> versement fait à Valophis pour l'opération rue Notre-Dame

- 394 402 € : solde de la déduction de 2017

En conséquence la Ville ne verserait rien au titre de ce fonds.

### **Fonds de solidarité de la Région Ile de France (FSRIF) : 3 464 869 €**

Le potentiel financier de Rungis est estimé pour 2018 à 6 922,17 € par habitant. Celui de la Région Ile-de-France à 1 511,18 € par habitant.

Le potentiel financier de Rungis est donc supérieur à la moyenne de la Région Ile-de-France ; en conséquence la Ville de Rungis contribue à ce fonds qui est plafonné à 11% des dépenses réelles de fonctionnement de N-2 soit 2016.

Cependant pour 2018 il est indiqué :

« Le prélèvement au titre du FSRIDF ne peut excéder 11 % des dépenses réelles de fonctionnement de la Commune majorées des atténuations de produits et minorées des contributions FCCT pour les Communes membres de la MGP. Ces dépenses sont constatées au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de répartition dans les derniers comptes de gestion disponibles. »

Les atténuations de produits comportent toutes les dépenses de la Commune liées à la péréquation.

Jusqu'à présent, ces charges sont déduites des DRF qui servent à calculer le plafonnement de la contribution au FSRIF, de sorte que le plafond de contribution est plus bas. Mais, le texte modifié par la loi de finances semble aboutir au fait que ces charges ne seraient plus exclues.

FSIDF	Simulation 2017	1ère simulation 2018	2ème simulation 2018	
Dépenses totales du CA (n-2). Atténuation de produits compris.	30 854 049 €	31 730 289 €	31 730 289 €	Atténuation de produits compris
dont FSIDF	-2 515 552 €	-2 657 215 €		
dont SRU	-197 889 €	-190 158 €		
dont FNGIR	-2 592 456 €	-2 592 456 €		
dont FPIC	-1 109 188 €	-2 004 436 €		
dont financement redressement des finances publiques		-256 945 €		
dont remboursement produit TEOM et redevance assainissement		-672 915 €		
dont FCCT		-231 484 €	-231 484 €	
<b>TOTAL</b>	<b>24 438 964 €</b>	<b>23 124 680 €</b>	<b>31 498 805 €</b>	Ecart entre les 2 hypothèses
<b>Montant au fonds 11 %</b>	<b>2 688 286 €</b>	<b>2 543 715 €</b>	<b>3 464 869 €</b>	<b>921 154 €</b>
Ecart en €	31 071 €	-144 571 €	776 583 €	
Ecart en %	1,20%	-5%	29%	

Il est proposé de retenir l'hypothèse n° 2 et d'inscrire le montant de 3,5 M€

### **Fonds national de garantie des ressources individuelles (FNGIR) : 2 592 500 €**

En 2011, la loi de finances introduisait un mécanisme de correction permettant d'attribuer aux Collectivités les mêmes produits fiscaux avant et après réforme sur la base des caractéristiques économiques territoriales 2010.

Il était calculé par la différence entre les recettes fiscales 2010 et les recettes estimées 2011. Le reversement est de 2 592 456 €.

Cette somme a été calculée une première fois en 2011 ; elle est reconduite dans des montants identiques les années suivantes.

### **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : 2 500 000€**

Le FPIC est un dispositif de péréquation horizontale au sein du bloc communal. Sont contributeurs, les ensembles intercommunaux.

En 2018, l'enveloppe nationale du FPIC est maintenue à son niveau de 2017 à savoir 1 milliard d'euros. Ce n'est pas parce que cette enveloppe nationale est figée que les contributions individuelles des ensembles intercommunaux vont rester identiques. Les lois MAPTAM et NOTRe modifient les conditions de mise en œuvre de ce fonds en région parisienne puisque l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et la Métropole du Grand Paris sont éligibles au FPIC et la contribution sera répercutée sur le budget des Communes membres.

Le potentiel financier de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre n'est pas connu à ce jour, il est donc proposé d'inscrire la somme de 2,5 M€.

FPIC	2015	2016	2017	Prévision 2018	Ecart entre 2018 et 2015	
					€	%
<b>Montant</b>	1 109 188 €	2 004 436 €	2 210 717 €	2 500 000 €	1 390 812 €	56%

### **Reversement DGF ou contribution pour redressement fiscal : 539 500 €**

Depuis 2016 la DGF est nulle. A ce titre, les prélèvements opérés sur la fiscalité de la Ville ont été de :

- 256 945 € au titre de la contribution pour redressement fiscal
- 282 421 € au titre du complément 2017 de la contribution pour redressement fiscal

Soit un montant de 539 366 €

A compter de 2018, les recettes fiscales de la Ville seront amputées de ce même montant, sachant que l'Etat, dans le cadre des efforts complémentaires de redressement pour 2018-2022, n'a pas souhaité renouer avec une réduction autoritaire des dotations aux Collectivités (préférant contractualiser un tassement des évolutions de charges des Collectivités ayant plus de 60 millions de dépenses de fonctionnement à leur budget principal, ce n'est pas le cas de Rungis).

REVERSEMENT DGF	DGF 2016	DGF 2017	DGF 2018 simulée
Prélèvement sur fiscalité au titre de la contribution pour redressement fiscal	256 945 €	282 421 €	

Prélèvement 2016 qui s'ajoute au prélèvement 2017		256 945 €	
<b>TOTAL</b>	<b>256 945 €</b>	<b>539 366 €</b>	<b>539 366 €</b>

### **Reversement du produit de la TEOM : 730 000 €**

En 2016 et 2017 les flux financiers entre l'EPT12 et la Ville ont été assez compliqués. 2018 s'éclaircit et seuls 2 mouvements financiers interviennent :

En dépense :

- Reversement du produit de la TEOM au chapitre 014 « atténuation de produits »
- Versement du FCCT (fonds de compensation des charges territoriales) au chapitre 65 « autres charges de gestion courante ». En principe ce fonds est composé :
  - o De la recette de la TEOM - dépenses des ordures ménagères,
  - o D'un montant pour faire fonctionner le Territoire,
  - o Des dépenses relatives à la mise à disposition du personnel,
  - o De la redevance assainissement – dépenses liées à l'assainissement.

Pour 2018 il est proposé d'inscrire la somme de 730 000 € qui représente le produit estimé 2018 de la TEOM et le solde de 2017.

### **012 - CHARGES DE PERSONNEL 12 365 000 €**

Les dépenses émergeant au chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » regroupent toutes les dépenses liées à la rémunération, aux cotisations et prestations sociales

<b>12</b>	<b>CA 2016</b>	<b>CA 2017</b>	<b>Ecart</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Ecart</b>
	12 396 054	12 368 330	-0.2%	12 367 900	0.0%

### **011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL (achats, travaux, contrats) : 6 627 400 €**

Ces dépenses ont été maîtrisées entre 2014 et 2018 (baisse de 9,9 % soit – 726 400 €) sans affecter la qualité du service offert à la population.

<b>011</b>	<b>CA 2014</b>	<b>CA 2015</b>	<b>CA 2016</b>	<b>CA 2017</b>	<b>BP 2018</b>
	7 353 792	7 270 945	6 821 030	6 440 917	6 627 400
		-1.1%	-6.2%	-5.6%	2.9%

Les prévisions 2018 augmentent de 186 500 € par rapport aux dépenses de 2017 :

- Jumelage avec la Ville de Stansted, signature de la convention avec le déplacement d'une délégation de la Ville Rungis et accueil d'une délégation anglaise + 3 800 €
- Entretien de 2 nouvelles propriétés voie des Jumeaux + 7 500 €
- Etudes de circulation 62 264 €
- Accompagnement de la Ville dans les mouvements fonciers et la mise en place d'un premier exploitant 35 000 €

- Convention avec l'EPT 12 pour la prise en charge des autorisations d'urbanisme 35 000 €
- Entretien de caméras supplémentaires + 25 000 €
- Révision des prix des contrats + 18 000 €

#### 65 - CONTINGENTS, PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS : 4 274 380 €

CHAPITRE 65	CA 2017	BP 2018	Ecart €	Ecart %
Fonds de compensation des charges territoriales	192 170 €	546 220 €	354 050 €	184,2%
Indemnités, cotisations et formations des Elus	129 690 €	156 100 €	26 410 €	20,4%
Subvention CCAS	724 000 €	742 000 €	18 000 €	2,5%
Contingent incendie	105 377 €	109 739 €	4 362 €	4,1%
Admission en non-valeur	1 989 €	3 000 €	1 011 €	50,8%
Versement à l'EPIC	1 411 022 €	1 381 022 €	-30 000 €	-2,1%
Subvention aux associations hors CCAS	1 434 573 €	1 336 299 €	-98 274 €	-6,9%
Reversement du produit TEOM 2017	672 096 €		-672 096 €	-100,0%
<b>Total</b>	<b>4 670 917 €</b>	<b>4 274 380 €</b>	<b>-396 537 €</b>	<b>-8,5%</b>

La subvention versée au CCAS augmente de 18 000 €. En effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018, le portage est assuré par la Société Elite, le CCAS prendra en charge la facture des repas servis après déduction de la participation du bénéficiaire. En contrepartie un avenant en moins-value sur le marché Scolarest (budget Ville) vous sera présenté prochainement.

#### Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) :

COMPOSITION DU FCCT	2016	2017	2018	Observations
Contribution au fonctionnement des charges de l'EPT	22 876 €	22 876 €	30 000 €	En 2016 et 2017 = 4 € par habitant. En 2018 proposition de 2,74% des dépenses 2015 OM et assainissement + 1€ par habitant pour les indemnités des élus
Participation au traitement des eaux pluviales	99 600 €			
Financement des déchets ménagers et assimilés (TEOM-dépenses)	109 008 €		170 000 €	
Financement des dépenses d'assainissement			200 000 €	

Reversement de TEOM		665 237 €		en 2016 ce reversement a eu lieu au chapitre 014 atténuation de charges idem en 2018
Régularisation FCCT définitif 2016		277 124 €	145 000 €	
Régularisation FCCT définitif 2017			1 220 €	
<b>TOTAL</b>	<b>231 484 €</b>	<b>965 237 €</b>	<b>546 220 €</b>	

### Subventions aux associations :

Associations	Montants attribués 2017	Montants attribués 2018	Ecart 2018/2017	Ecart 2018/2017
Club du temps libre	11 000 €	10 730 €	-270 €	-2%
Comité des fêtes fonctionnement	142 000 €	142 000 €		0%
Amicale des jardiniers de Rungis	5 100 €	5 100 €		0%
Scouts et guides Saint Benoit fonctionnement	3 000 €	2 900 €	-100 €	-3%
Atelier rungissois de généalogie et d'histoire	360 €	300 €	-60 €	-16,67%
Union nationale des anciens combattants	1 900 €	1 500 €	-400 €	-21,05%
Des Fils et des Idées	400 €	400 €		0%
<b>SOUS TOTAL ANIMATION LOCALE</b>	<b>163 760 €</b>	<b>162 930 €</b>	<b>-830,00 €</b>	<b>-0,51%</b>
Club des amateurs de vin	1 350 €	1 350 €		0%
Comédiens des fontaines d'argent	31 800 €	31 800 €		0%
Ensemble harmonique de Rungis fonctionnement	19 000 €	19 000 €		0%

Les Parasols – Maison Pour Tous	451 500 €	355 000 €	-96 500 €	<b>-21,37%</b>
Les Parasols – Maison Pour Tous - Investissement	3 000 €		-3 000 €	<b>-100%</b>
Rungis fréquence vidéo - Fonctionnement	2 000 €	2 180 €	+180 €	<b>+9%</b>
Rungis fréquence vidéo - Investissement/Exceptionnelle	3 000 €		-3 000 €	<b>-100%</b>
Société historique et archéologique de Rungis (SHAR)	1 400 €	1 400 €		<b>0%</b>
Thalie – Thalie junior	400 €	400 €		<b>0%</b>
W ou l'atelier d'écriture	2 200 €	2 200 €		<b>0%</b>
<b>SOUS TOTAL CULTURE</b>	<b>512 650 €</b>	<b>413 330 €</b>	-99 320 €	<b>-19,37%</b>
Artisans du monde	1 250 €	1 000 €	-250 €	<b>-20%</b>
<b>SOUS TOTAL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	<b>1 250 €</b>	<b>1 000 €</b>	-250 €	<b>-20%</b>
Coopérative Collège les closeaux	7 000 €	7 000 €		<b>0%</b>
Coopérative Ecole élémentaire la Grange	3 180 €	3 000 €	-180 €	<b>-5,66%</b>
Coopérative Ecole élémentaire les Antes	2 925 €	2 820 €	-105 €	<b>-3,59%</b>
Coopérative Ecole maternelle les Sources	1 980 €	1 770 €	-210 €	<b>-10,61%</b>
Coopérative Ecole maternelle Médicis	1 515 €	1 320 €	-195 €	<b>-12,87%</b>
AERA- accueil écoute rencontre	2 300 €	2 300 €		<b>0%</b>

Délégation départementale de l'éducation nationale	120 €	120 €		0%
FCPE Rungis maternelles et élémentaires	320 €	320 €		0%
FCPE Médicis	95 €		-95 €	-100%
FCPE Rungis collège les Closeaux	410 €	400 €	-10 €	-2,44%
Liste autonome des parents d'élèves (LAPE)	900 €	900 €		0%
Nouro te wouté – Tous pareils, tous différents	32 000 €	34 000 €	+2 000 €	6,25%
<b>SOUS TOTAL EDUCATION</b>	<b>52 745 €</b>	<b>53 950 €</b>	+1 205 €	<b>2,28%</b>
Association de prévention soins et insertion APSI	250 €	250 €		0%
Ligue contre le cancer comité du Val-de-Marne	1 500 €	1 500 €		0%
SOS amitié Ile de France	300 €	300 €		0%
Vaincre par vos oboles utiles les maladies du muscle ! (VROUMM)	9 750 €	10 500 €	+750 €	7,69%
Fondations de France	10 000 €		-10 000 €	-100%
Croix rouge française (Rungis)	1 500 €	6 500 €	5 000 €	333,33%
Croix rouge française (Rungis) Investissement	4 000 €	5 500 €	1 500 €	37,50%
Croix rouge française (Rungis) Exceptionnelle	6 000 €		-6 000 €	-100%
<b>SOUS TOTAL HUMANITAIRE</b>	<b>33 300 €</b>	<b>24 550 €</b>	-8 750 €	<b>-26,28%</b>



Association des Paralysés de France (APF)	300 €	300 €		<b>0%</b>
Association de soutien et d'appui face à la souffrance au travail	300 €	300 €		<b>0%</b>
Association de défense et de protection de l'enfance déficiente (ADPED)	800 €	500 €	-300 €	<b>-37,50%</b>
Association rungissoise des agents municipaux (ARAM)	58 900 €	58 900 €		<b>0%</b>
Association rungissoise des agents municipaux (ARAM) Crèche	10 000 €	5 000 €	-5 000 €	<b>-50%</b>
Association rungissoise des agents municipaux (ARAM) - Noël SISID	1 200 €		-1 200 €	<b>-100%</b>
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	724 000 €	742 000 €	+18 000 €	<b>+2,49%</b>
Les amis de la maison des 13/17	700 €	700 €		<b>0%</b>
Les restos du cœur	5 700 €	5 700 €		<b>0%</b>
Société des membres de la Légion d'honneur	75 €	75 €		<b>0%</b>
Association française des sclérosés en plaques	100 €	100 €		<b>0%</b>
Association départementale d'information sur les logements du Val-de-Marne (ADIL)	800 €	500 €	-300 €	<b>-37,50%</b>
Secours Catholique	200 €	100 €	-100 €	<b>-50%</b>

Service médico social des halles - Fonctionnement	11 000 €	14 500 €	+3 500 €	<b>+31,82%</b>
Service médico social des halles - Investissement	16 000 €	10 000 €	-6 000 €	<b>-37,50%</b>
Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapés psychiques- UNAFAM	270 €	200 €	-70 €	<b>-25,93%</b>
Société Saint Vincent de Paul	800 €	400 €	-400 €	<b>-50%</b>
Treize Voyages	600 €		-600 €	<b>-100%</b>
Ass° GEM LES COLIBRIS	3 000 €	3 000 €		
Un Bouchon Une Espérance	1 000 €	1 300 €	+300 €	<b>+30%</b>
<b>SOUS TOTAL SOCIAL</b>	<b>835 745 €</b>	<b>843 575 €</b>	<b>+7 830 €</b>	<b>+0,94%</b>
Association municipale athlétique rungissoise (AMAR)	200 000 €	190 000 €	-10 000 €	<b>-5%</b>
Moto club les froggy's de Rungis exceptionnelle	2 000 €	2 000 €		<b>0,00%</b>
Football club de Rungis	7 000 €	7 500 €	+500 €	<b>+7,14%</b>
Danse sportive de salon rungissoise	5 500 €	5 500 €		<b>0%</b>
Golf club Rungis	3 600 €	3 600 €		<b>0%</b>
Les mordus amitiés running Rungis	2 200 €	2 500 €	+300 €	<b>+13,64%</b>
Pétanque rungissoise	3 500 €	3 500 €		<b>0%</b>

Roller sensations pures	800 €	1 000 €	+200 €	<b>+25%</b>
Rungis basket ball	24 900 €	24 900 €		<b>0%</b>
Rungis futsal	16 000 €	13 000 €	-3 000 €	<b>-18,75%</b>
Karaté Shotokan Rungis	16 900 €	15 000 €	-1 900 €	<b>-11,24%</b>
Gymnastique club de Rungis	73 000 €	73 000 €		<b>0%</b>
Tennis club municipal de Rungis	65 600 €	68 000 €	+2 400 €	<b>3,66%</b>
Union sportive de Rungis	125 000 €	125 000 €		<b>0%</b>
Vélo Club de Rungis		3 500 €	+3 500 €	
<b>SOUS TOTAL SPORT</b>	<b>546 000 €</b>	<b>538 000 €</b>	<b>-8 000 €</b>	<b>-1,47%</b>
Association pour la sauvegarde des chats	400 €	1 000 €	+600 €	<b>+150%</b>
<b>SOUS TOTAL SECURITE</b>	<b>400 €</b>	<b>1 000 €</b>	<b>+600 €</b>	<b>+150%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 145 850 €</b>	<b>2 038 335 €</b>	<b>-107 515 €</b>	<b>-5,01%</b>

Pour les associations Rungis Fréquence Vidéo et les Parasols - Maison Pour Tous, la Ville achète sur son budget du matériel en section d'investissement, soit 3 000 € pour RFV et 4 000 € pour Les Parasols. Une convention de mise à disposition du matériel est établie.

#### **CHARGES EXCEPTIONNELLES : 15 000 €**

Ces dépenses représentent le remboursement des participations familiales pour les enfants malades qui n'ont pas pu participer aux activités (5 000 €) ainsi que pour la bourse aux projets des jeunes (10 000 €).

#### **RECETTES**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **37 813 461 €**. Elles se répartissent de la manière suivante :

	CA 2017	BP 2018	Ecart € CA 2017 / BP 2018	Ecart %
73 Impôts et taxes	35 336 476 €	35 589 161 €	252 685 €	0,72%
75 Loyers	124 473 €	123 100 €	-1 373 €	-1,10%
013 Remboursement assurances	29 042 €	25 000 €	-4 042 €	-13,92%
70 Produits d'exploitation et domaniaux	2 116 176 €	1 278 100 €	-838 076 €	-39,60%
74 Dotations et participations	906 883 €	798 100 €	-108 783 €	-12,00%
77 Produits exceptionnels	1 030 161 €		-1 030 161 €	-100,00%
<b>S/TOTAL</b>	<b>39 543 210 €</b>	<b>37 813 461 €</b>	<b>-1 729 749 €</b>	<b>-4,37%</b>
Ecriture régularisation	672 915 €			
<b>TOTAL</b>	<b>40 216 125 €</b>	<b>37 813 461 €</b>	<b>-2 402 664 €</b>	<b>-6,0%</b>

**73 - IMPOTS ET TAXES : 35 589 000 € soit + 253 000 € par rapport au réalisé 2017**

73	CA2016	CA 2017	BP 2018	Ecart	
				€	%
Taxes foncières et d'habitation	6 901 944	7 016 352	7 128 625	112 273	1,60%
Taxe locale sur la publicité extérieure			80 000	80 000	
Attribution de compensation	26 322 395	26 332 148	26 396 417	64 269	0,24%
TEOM	604 355	672 144	742 317	70 173	10,44%
Taxe finale sur l'électricité	357 105	345 534	350 000	4 466	1,29%
Taxe de séjour	283 804	557 920	558 000	80	0,01%
Droits de mutation	269 703	412 375	333 802	-78 573	-19,05%
<b>total</b>	<b>34 739 306</b>	<b>35 336 473</b>	<b>35 589 161</b>	<b>252 688</b>	<b>0,72%</b>

**Produits fiscaux :**

Le produit de la fiscalité locale correspond dorénavant à la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

**Conformément au DOB et aux diverses réunions préparatoires au budget, il est décidé de ne pas augmenter les taux.** Cependant les bases augmenteraient de 1,2 % soit :

2017	Bases	Taux identiques	Produit
Taxe habitation	11 417 256 €	15,35%	1 752 549 €
Taxe foncier bâti	64 086 865 €	8,10%	5 191 036 €
Taxe foncier non bâti	238 124 €	42,21%	100 512 €
<b>TOTAL</b>	<b>75 742 245 €</b>		<b>7 044 097 €</b>

Simulation 2018	Bases +1,2%	Taux identiques	Produit
Taxe habitation	11 554 263 €	15,35%	1 773 579 €
Taxe foncier bâti	64 855 907 €	8,10%	5 253 328 €
Taxe foncier non bâti	240 981 €	42,21%	101 718 €
<b>TOTAL</b>	<b>76 651 152 €</b>		<b>7 128 626 €</b>

### **Cas particulier de la TEOM :**

En théorie le produit de la TEOM doit couvrir les dépenses liées au ramassage et au traitement des ordures ménagères.

En 2017 l'EPT12 vient de communiquer le montant des dépenses effectuées en 2017 soit 719 021 € et le produit de la TEOM estimé en 2018, à taux constant est de 680 160 €.

Il est proposé d'étaler l'augmentation du taux sur 2 ans (2018-2019) ; Pour 2018 le taux passerait donc de 7,66 % à 7,88%

#### **HAUSSE DU TAUX SUR 2 ANS**

TEOM	Base	Taux	Produit	Ecart de produit	TEOM	Moitié de la valeur locative moyenne	Cotisation	Ecart	Ecart entre 2016 et 2019
2016	8 683 259 €	6,96%	604 355 €		cotisation 2016	3 022 €	210 €		38 €
2017	8 774 095 €	7,66%	672 096 €	67 741 €	cotisation 2017	3 036 €	233 €	23 €	
<b>Proposition 2018</b>	<b>8 879 384 €</b>	<b>7,88%</b>	<b>699 695 €</b>	<b>27 600 €</b>	<b>cotisation 2018</b>	<b>3 072 €</b>	<b>242 €</b>	<b>9 €</b>	
<b>Proposition 2019</b>	<b>8 985 937 €</b>	<b>8,10%</b>	<b>727 861 €</b>	<b>28 165 €</b>	cotisation 2019	3 072 €	248 €	6 €	

**Attribution de compensation métropolitaine (ACM) : 26 396 417 €**

L'attribution de compensation métropolitaine correspond :

#### ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2018

Contribution foncière des entreprises CFE	11 317 665 €
Cotisation sur la valeur ajoutée CVAE	7 793 980 €
Taxe sur les surfaces commerciales TASCOM	8 523 €
Imposition forfaitaires sur les entreprises	189 600 €
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	1 923 €
Dotations de la compensation part salaires	6 395 925 €
Rôles supplémentaire et/ou complémentaires CFE	688 801 €
<b>TOTAL</b>	<b>26 396 417 €</b>

#### **Taxe finale sur l'électricité :**

Le montant prévisionnel est de 350 000 €.

#### **Taxe de séjour :**

Le montant prévisionnel est de 558 000 €, somme encaissée en 2017.

#### **Taxe sur les droits de mutation :**

Le montant prévisionnel est de 350 000 €. Cette recette est difficilement prévisible puisqu'elle est assise sur les transactions immobilières effectuées sur le territoire de la Ville. Nous restons prudents sur le montant de cette taxe sachant qu'en 2017 il a été encaissé 412 000 €.

#### **Taxe sur la publicité extérieure :**

Cette nouvelle taxe générerait un produit de 80 000 €.

#### **SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS (compte 74) : 798 100 €**

#### **Allocations compensatrices :**

L'Etat compense à la Ville les dégrèvements accordés à certains contribuables. Les dotations de compensation de la Ville sont estimées à 40 500 €.

#### **Participation de la Caisse d'allocations familiales :**

La caisse d'allocations familiales subventionne les crèches, le multi-accueil, les centres de loisirs de la ville pour un montant de 757 600 € qui se décompose comme suit :

- Participation pour les crèches : 603 000 €
- Participation pour les CLSH : 154 600 €

**PRODUITS D'EXPLOITATION ET DOMANIAUX (chapitres 70) : 1 278 100 €**

Participations familiales aux divers services et activités proposées par la Ville :

Participations	Montant BP 2018
Maison de la Petite Enfance	473 000 €
Restauration	370 000 €
Redevance pour occupation du domaine public	88 200 €
Centres de loisirs	66 000 €
Garderies	60 000 €
Conservatoire	59 000 €
Séjours	58 000 €
Remboursement de l'EPIC (personnel mis à disposition et supports de communication)	40 000 €
Classes transplantées	22 000 €
CISL	15 000 €
Etudes	15 000 €
Location de salles	9 000 €
Concessions et redevances cimetière	2 100 €
Repas des anciens combattants	800 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 278 100 €</b>

**LOYERS (chapitre 75) : 123 100 €**

- Loyer des appartements appartenant à la Ville 101 200 €
- Loyer de la Poste 13 400 €
- Participation de PAPREC à l'entretien de la voie des Jumeaux 8 500 €

**DIVERS (chapitres 013) : 25 000 €**

Remboursements pour les arrêts de travail, remboursements cotisations : 50 000 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT****RECETTES**

La recette d'investissement est le fonds de compensation de la TVA pour un montant de 857 000 €, le taux est de 16,404 %. Il s'applique aux dépenses d'investissement de l'année 2017 ainsi que de l'entretien des bâtiments, des terrains et de la voirie.

## DEPENSES

Les prévisions des dépenses s'élèvent à **23 191 500 €**, dont 10,9 M€ pour constitution de réserves foncières et 1,120 M€ pour dépenses imprévues. Le détail des dépenses d'investissement a été étudié dans chaque commission.

### AP/CP

- Place Louis XIII : il est proposé de modifier le montant des crédits de paiement pour la restructuration complète de la Place Louis XIII. Le montant global de l'autorisation de programme passe de 2 660 000 € TTC à 3 300 000 € TTC, les raisons sont les suivantes :
  - 56 000 € pour les travaux préparatoires (adaptation du chantier à l'environnement de la place et contraintes d'accès aux commerces)
  - 20 100 € pour la chaussée virage villa d'Este
  - 224 000 € choix qualitatif des pavés
  - 74 500 € fourniture de tampons spécifiques, réseaux dont arrosage
  - 63 000 € évolution du projet de la fontaine
  - 39 000 € choix qualitatif des végétaux
  - 163 400 € augmentation du montant de la mission sécurité et de protection de santé (SPS), revalorisation du maître d'œuvre, révisions de prix, imprévus

Montant global de l'autorisation de programme : 3 300 000 € TTC

- Crédits de paiement 2017 : 1 678,68 € TTC
- Crédits de paiement 2018 : 3 298 231,32 € TTC

Les dépenses seront financées par le FCTVA (541 332 €) et par l'autofinancement (2 758 668 €)

- Conservatoire : pas de modification. Soit 9 M€ répartis :
  - Rappel 2017 : 180 000 €
  - 2018 : 1 236 000 €
  - 2019 : 3 000 000 €
  - 2020 : 4 000 000 €
  - 2021 : 584 000 €

Les dépenses seront financées par le fonds de compensation de la TVA pour 1 476 360 € et l'autofinancement pour 7 523 640 €

### Principales dépenses :

Objet	Montant
Réserves foncières	10 900 000 €
Place Louis XIII	3 298 231 €
Surcharge foncière logements sociaux rue du Marché et Icade	1 882 000 €
Construction Conservatoire	1 236 000 €
Dépenses imprévues	1 120 000 €
Voirie (travaux tapis des enrobés, bail de voirie, marquage au sol, mise en accessibilité, diagnostic amiante avant travaux...)	996 000 €
Espaces verts	569 500 €
Achat matériel et travaux au CTM (création d'abris, dalle pour zone de compostage, travaux imprévus, mezzanine, achat boîtes à clés électronique, extincteurs, mobilier pour les fêtes, outillage et rangement)	562 179 €
Achat de matériel et travaux au Théâtre (réaménagement du hall, nettoyage de la toiture, éclairage de la bâche en façade, mise en sécurité du local cellier et de la cuisine, remplacement du moniteur vidéo,	351 494 €



enveloppe de 15 000 € pour achat de matériel)	
Vidéo-protection (extension achat de caméras)	300 000 €
Eclairage public (marché à performance énergétique)	265 000 €
Planet'ados (aménagement du sce jeunesse)	231 521 €
Maison médicale (travaux et achat de mobilier et matériel)	160 500 €
Salle polyvalente colline cacao (extension du local, peinture des locaux et sanitaire de l'association bouliste, achat électroménager)	133 169 €
Mairie achat matériel et travaux (remplacement de stores, mise en place d'un système de visio conférence, remise à niveau des réseaux téléphoniques)	133 988 €
Informatique (achat logiciel gestion CTM, logiciel pour gérer les subventions aux associations, création d'un intranet, renouvellement du parc informatique, remplacement batteries onduleur mairie)	125 318 €
Espace du sport achat et travaux (installation de caméras de contacteurs de portes issues secours, changement dalles de faux plafond, dalles de sol pour véhicule du foot, traitement technique sur murs urinoirs, horloge journal lumineux)	86 537 €
Colline cacao (réfection clôture béton)	68 500 €
Stade (réfection façade, dalle pour le passage du tracteur, pose d'une main courante, démoussage toiture, pose de grillage, peinture toilettes rez-de-chaussée, remplacement luminaires des douches, remplacement du moteur du rideau métallique)	66 100 €
Clôture jardins familiaux	62 000 €
Ecole des Sources (installation alarme et visiophone, achat matériel pour le gardien pour entretenir EV, mise en place de vitrage athermique, peinture préau extérieur et peinture grilles et portillon sur cour, réalisation verrière pour accès jardin)	60 700 €
Achat de 2 véhicules Goupils pour le CTM	52 000 €
Ecole la Grange (remplacement vantaux porte d'entrée, pose de visiophones et sonnerie, peinture cuisine, réfection étanchéité fenêtre classe 4, achat lave-vaisselle)	50 239 €
Médiathèque (protection solaire sur verrières sud, porte phonique, rack vélos)	48 065 €
Etudes pour réseau de chaleur	45 246 €
Ecole les Antes (pose alarme PPMS, visiophone et sonnerie, traitement de l'escalier extérieur, pose d'un lave main, peinture du CLSH)	41 151 €
Bâtiment Médicis (création d'un sanitaire à l'étage, pose de visiophone et sonnerie, installation alarme PPMS)	40 100 €
Conservatoire (réfection salle du conseil, mise en place d'un contrôle d'accès, mise en place d'un système d'ouverture sur le portail principal, remplacement de 4 moteurs de volets roulants)	33 600 €
Maison de la Petite Enfance (fermeture abris à vélos, peinture entrée, hall et divers panneaux, création d'un local technique au 1 <sup>er</sup> sous-sol, remplacement de rideaux, matérialisation d'un cheminement piétons anti dérapant au sous-sol)	28 036 €
La Grange (création d'une clôture extérieure, achat lave-vaisselle)	27 200 €
Tennis (réparation fissures sur les terrains extérieurs, rehausser et renforcer le grillage)	25 600 €
Propriétés voie des Jumeaux (travaux et peinture pour 2 logements)	25 288 €
Logements locatifs (travaux de rénovation)	25 200 €
Centre sportif Evasion (remplacement des films sur vitrage)	23 423 €
Cuisine les Closeaux (remplacement menuiserie vestiaires personnel, achat matériel de cuisine)	23 100 €
Skate parc (réfection de la clôture et fermeture des modules)	18 000 €
Dojo (peinture faux plafond et films de sécurité, remplacement de robinets thermostatiques)	12 137 €
Logements de fonction (travaux de rénovation)	10 000 €
Achat mobilier et matériel dans les centres de loisirs	8 360 €
Police (achat caméras piétons, matraques, enseigne sur le bâtiment)	7 400 €
Prieuré et bâtiment de la police et salles associatives (marché de chauffage)	5 905 €
Gymnase les Closeaux (peinture des grilles extérieures, marché de chauffage)	5 600 €
Les petits loups (démoussage toiture et marché de chauffage)	5 250 €
Cimetière (mise en peinture des portails)	5 000 €
Espace du sport (remplacement 3 paniers de basket)	3 200 €
Achat matériel association pour RFV	3 000 €
Ecole les Antes (chaises)	2 250 €
Jeunesse achat mobilier	2 200 €
Ecole la Grange (armoires, bacs à album, tables et fauteuils)	1 560 €
Formation prévention achat matériel	1 510 €
Travaux bergerie (marché de chauffage)	1 373 €
CCAS (marché de chauffage, installation d'un système de commande d'ouverture du portail)	888 €
Ludothèque (achat étagères)	480 €
Bâtiment Croix rouge (marché chauffage)	324 €
Salle Raymond Devos (marché chauffage)	102 €

<b>TOTAL</b>	<b>23 191 524 €</b>
--------------	---------------------

Les comptes 2017 ont été arrêtés. Le résultat de l'année de **19 932 611 €** est repris au budget primitif 2018.

## DELIBERATION

<b>BUDGET PRIMITIF 2018 VILLE</b>
-----------------------------------

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n° 18-001 du 7 février 2018 approuvant le rapport sur le débat d'orientations budgétaires,

Vu la présentation du budget aux membres de la Commission finances réunis le 15 mars 2018,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité ou à la majorité,

Article unique

Dit que le budget primitif 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes selon le tableau ci-après :

	DEPENSES		RECETTES	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses réelles	35 411 548,82 €	Recettes réelles	37 813 461,00 €
	<i>Dépenses d'ordre</i>	<i>551 157,00 €</i>	<i>Recettes d'ordre</i>	<i>4 680,00 €</i>
	<i>Virement à la section investissement</i>	<i>21 788 046,68 €</i>	<i>Résultat cumulé</i>	<i>19 932 611,50 €</i>
	<b>S/total</b>	<b>57 750 752,50 €</b>	<b>S/total</b>	<b>57 750 752,50 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	Dépenses réelles	23 191 523,68 €	Recettes réelles	857 000,00 €
	<i>Dépenses d'ordre</i>	<i>4 680,00 €</i>	<i>Recettes d'ordre</i>	<i>551 157,00 €</i>
	<i>Restes à réaliser</i>	<i>896 737,32 €</i>	<i>Résultat cumulé</i>	<i>2 566 118,34 €</i>
	<i>Résultat cumulé</i>	<i>1 669 381,02 €</i>	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>21 788 046,68 €</i>
		<b>25 762 322,02 €</b>	<b>S/total</b>	<b>25 762 322,02 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>83 513 074,52 €</b>		<b>83 513 074,52 €</b>	

*En italique opérations d'ordre*